

Compte rendu de la CLE du 24 mars 2025, réunie à la Salle Polyvalente, à Landrecies, à 10 heures

Etaient présents,

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Sébastien BOUCHEZ	Délégué du SM PNRA
M. Maurice COQUART	Maire de Ribeaupville
M. Alain DELTOUR	Président du SMAECEA
M. Michel DUVEAUX	Maire d'Obrechies
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien
M. Bernard MOLITOR	Maire de Sars-Poteries
M. Paul RAOULT	Président du SIDEN-SIAN
Mme Josiane SULEK	Maire de Rousies
M. Benjamin WALLERAND	Maire Adjoint d'Anor
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE

Etaient excusés :

Monsieur Frédéric MEURA, Monsieur Dominique DELCROIX, Monsieur Guislain FRANÇOIS, Monsieur Anthony VIENNE, Monsieur Benjamin WALLERAND

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Emeric MARION	Chambre d'Agriculture du Nord (mandat J.C. RUFIN)
Mme Eliane BERIOU	Présidente UFC Que Choisir Sambre Avesnois Maubeuge
M. Dominique HENAUT	Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord
M. Bernard COLLIN	Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Nord (FRANSYLVA 59)
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
M. Franck NOIREAUX	Président de l'Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles
M. Jean Bernard SZCZEPANSKI	Membre de la Fédération Nord Nature Environnement
M. Damien CARLIER	Président de l'ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut)

Etaient excusés :

Monsieur Bertrand BODDAERT (Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais), Madame Judith BOUCHAIN (UNICEM), Monsieur Benoît GALLET (CEN Hauts de France)

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
Mme Alicia DUMONT	Chargée de l'aménagement du territoire, de l'Agriculture et de la Culture à la Sous-Préfecture d'Avesnes représentant le Préfet du Nord
Mme Anne-Sophie HILAIRE	Référente Documents Stratégiques - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
M. David THOMAS	Adjoint interlocuteur Avesnois en charge des référents

	territoriaux – service territorial du Hainaut - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
M. Maxence BERDAL	Chargé de mission Gouvernance de l'Eau – Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
M. Antoine COURCIER	Chargé de Mission PAPI - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
Mme Caroline DESSAUX	Chargé de Prévention des risques - Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
M. Philippe SCULIER	Chargé de mission Innovations Environnement (Direction Territoriale Nord Pas de Calais) - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Était excusé :

Monsieur Philippe BOURDREZ (**Agence de l'Eau Artois Picardie**)

Autres structures ou représentants présents non désignés dans la CLE :

Nom	Fonction et organisme
M. Benoît WASCAT	Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
<i>M. Yvon BRUNELLE</i>	<i>Directeur - Parc naturel régional de l'Avesnois</i>
<i>M. Luc GIRARDOT</i>	<i>Coordinateur du SAGE SAMBRE – Parc naturel régional de l'Avesnois</i>
<i>M. Babacar KANDJI</i>	<i>Animateur « lutte contre l'érosion » – Parc naturel régional de l'Avesnois</i>
<i>Mme Louisa MESSACI</i>	<i>Secrétaire du Pôle PATNAT&EAU - Parc naturel régional de l'Avesnois</i>
<i>M. Pierre CHARLET</i>	<i>Chargé de mission Eau et Bocage - Parc naturel régional de l'Avesnois</i>
<i>M. Matthieu FLAMME</i>	<i>Chef de Service Ressources environnementales – Communauté d'Agglomération de Maubeuge val de Sambre</i>
<i>Mme Elsa LAGARDE</i>	<i>Cheffe de Projet – SEPIA Conseils</i>

Étaient Absents :

M. Guislain CAMBIER, Conseiller Régional, Sénateur du Nord

Mme Marie Sophie LESNE, vice-présidente du Conseil régional

Mme Aude VAN CAUWENBERGE, Conseillère Départementale du Nord

M. Sébastien SEGUIN, Vice-Président du Conseil Départemental du Nord

Mme Marie Françoise BERTRAND, Conseillère Départementale de l'Aisne

M. David ZELANI, Maire de Bachant

M. André BERTAUX, Maire de Hestrud

Monsieur Pierrick FORET, Maire de Beaurepaire sur Sambre

Mme Corinne LEFORT, adjointe au Maire de Fourmies

La Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)

L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France (ARS)

L'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Monsieur le Président remercie les participants présents à cette réunion de la CLE du SAGE consacrée à la présentation du projet du PAPI de la Sambre.

Il passe la parole à M. Luc GIRARDOT, coordinateur du SAGE.

Luc GIRARDOT rappelle que cette réunion de la CLE est nécessaire pour marquer l'entrée en consultation du public du projet de programme d'actions du PAPI. Il s'agit de la dernière phase de concertation avant le bouclage du dossier complet en vue d'un dépôt à l'instruction avant le 30 juin

prochain. Les délais restent contraints mais tenables, il sera aujourd'hui question de présenter ce PAPMI à la CLE, instance compétente à l'échelle du bassin versant pour validée le projet.

Luc GIRARDOT passe la parole à Mme Elsa LAGARDE du bureau d'études SEPIA Conseils, qui va faire cette présentation.

CF. Présentation

La présentation suscite quelques interrogations

Monsieur Damien CARLIER demande comment seront faites les indemnisations dans les zones d'expansion de crues ? Seront-elles négociées directement avec le propriétaire ou seulement l'exploitant ?

Madame Elsa LAGARDE précise qu'à ce stade des projets, les processus d'indemnisation ne sont pas encore définis. Néanmoins, au moment de mobiliser le foncier nécessaire aux ouvrages, des négociations devront effectivement avoir lieu entre les collectivités, la maîtrise d'ouvrage, les exploitants et les éventuels propriétaires.

Monsieur Yvon BRUNELLE précise que les éventuelles indemnités seront basées sur les pertes éventuelles engendrées sur le foncier par l'emprise des ouvrages d'une part à destination plutôt du propriétaire et sur les pertes de récolte et d'exploitation d'autre part à destination de l'agriculteur.

Monsieur Damien CARLIER quelle est la structure porteuse des 5 sites de ralentissement des écoulements : Avesnelles, Cartignies, Jeumont, Solre le Château, Ferrière la Grande ?

Madame Elsa LAGARDE indique que ces travaux seront réalisés par les maîtres d'ouvrages compétents en GEMAPI des secteurs concernés c'est-à-dire la CAMVS pour Jeumont et Ferrière la Grande et le SMAECEA pour Avesnelles, Cartignies et Solre le Château.

Monsieur Dominique HENAUT fait remarquer qu'un arrêté préfectoral d'intérêt général a été publié ces dernières années pour la remise en état des cours d'eau du bassin de la Sambre au sein de la CAMVS, il s'interroge sur l'impact financier du PAPI sur les structures Gemapiennes et leur capacité à financer l'ensemble.

Monsieur Luc GIRARDOT répond qu'il est encore à ce stade difficile de se prononcer précisément sur l'impact financier du PAPI, le chiffrage des actions n'étant pas encore bien abouti. L'incidence budgétaire nécessaire au financement par les Gémapiens sera programmé courant mai, une fois le programme d'actions ajusté après la phase de consultation publique.

Monsieur Michel DUVEAUX rappelle que la GEMAPI est gérée par la CAMVS sur son territoire, aussi, le budget alloué, produit de la taxe GEMAPI, continuera à être utilisé à bon escient afin de poursuivre ce travail d'entretien des cours d'eau en complément de la prévention des inondations. Il fait part de sa satisfaction quant au travail qui a été présenté lors de cette réunion, fruit de ces derniers mois consacrés à d'importantes concertations avec l'ensemble des acteurs.

Monsieur Alain DELTOUR remercie le Cabinet d'Etudes SEPIA Conseils représenté par Madame Elsa LAGARDE pour son travail sur le PAPI de la Sambre, il en souligne d'ailleurs toute la difficulté. Le but est désormais d'arriver fin juin au dépôt d'un dossier de PAPI complet en vue de la labellisation. Le financement est une question qui reste effectivement pour l'heure en suspens et qui pourra nécessiter des arbitrages. Concernant les aménagements, Avesnelles, Cartignies et Solre le Château sont des territoires avec des enjeux importants. Pour mener à bien ces aménagements, la discussion avec les exploitants agricoles sera en effet primordiale. Enfin il rappelle que le SMAECEA doit gérer 600 km de berges et souligne l'ampleur de la tâche à mener. Néanmoins ces efforts sont nécessaires pour la qualité de l'eau et celle des milieux aquatiques, cela est important pour le territoire. Le financement du PAPI devra demeurer une priorité dans les prochaines semaines. Monsieur DELTOUR adresse ces remerciements à l'ensemble des acteurs œuvrant pour cette démarche.

Monsieur Paul RAOULT souhaite rappeler l'importance du rôle du bocage dans la prévention des inondations du territoire. Malgré la décision du bureau précédent cette réunion d'assouplir de la règle du SAGE en matière de compensation obligatoire lors des retournements de prairie, il rappelle que le labour des prairies n'est pas sans conséquence d'autant plus quand il s'accompagne de l'arrachage des haies. Il peut y avoir un effet cumulatif. Le maintien des haies reste primordial. Le bocage de l'Avesnois est la raison d'être du Parc naturel régional. Il y a là un enjeu primordial. On doit aussi comprendre que les agriculteurs souhaitent avant tout vivre de leur travail, qu'il faut préserver la rentabilité de l'exploitation et notamment de l'élevage, ceci tout en préservant le bocage.

Monsieur Benoît WASCAT informe que le Parc a été convié le 14 mars dernier à une réunion par les services de l'Etat en présence de Madame la sous-préfète. Cette dernière nous a rappelé sa volonté que le dépôt du PAPI de la Sambre, se fasse impérativement dans les délais impartis c'est-à-dire avant le 30 juin prochain. Elle en fera une priorité.

Il est à ce titre important que tout le territoire participe et s'engage dans cette démarche. Le dossier doit refléter la solidarité entre l'amont et l'aval, entre la partie plus rurale et celle plus urbaine du bassin. Ces éléments doivent être pris en considération. La concertation du public est également importante, tout s'organise dans le but d'avoir une bonne participation lors de la réunion publique prévue le 22 avril à 18h30 au Carré des Saveurs à Maroilles. Le territoire doit pouvoir démontrer à ses habitants que le risque est bien présent et qu'il y a une nécessité de prévenir les inondations, et d'informer que toutes les instances sont investies dans cette démarche à l'échelle du Bassin de la Sambre. Aussi, Monsieur WASCAT rappelle que le Parc a fait part de sa volonté auprès des services de l'Etat que le PAPI de la Sambre soit inscrit et fléché au PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache, ce qui permettra de renforcer le caractère structurant et prioritaire de ce dispositif.

Monsieur Luc GIRARDOT informe que des documents pédagogiques seront mis en ligne : un résumé non technique, le rapport historique de crues, et un questionnaire en ligne également, afin que le tout public puisse se prononcer ou faire part de remarques particulières. Cette phase de concertation du public sera ouverte tout le mois d'avril et démarrera officiellement par une conférence de presse prévue le 2 avril 2025, à la Maison du Parc, à Maroilles.

Conclusion

Monsieur Paul RAOULT, Président de la CLE du SAGE de la Sambre propose donc de valider ce projet de programme d'actions et de le soumettre à la consultation du public, dernière phase de concertation.

*Monsieur le Président remercie **Luc GIRARDOT** et **Elsa LAGARDE** pour le travail effectué jusqu'à présent, ainsi que les **membres de la CLE** pour leur présence et leur écoute lors cette réunion.*